

Lettre exceptionnelle d'information n°2

Quels enjeux et quel projet durable pour notre commune ?

INVITATION AUX ATELIERS PARTICIPATIFS

*les 7 et 9 novembre 2017, 19 heures,
salle de motricité de l'école.*



Madame, Monsieur,

Notre première lettre d'information ainsi que la réunion publique qui s'est tenue le 17 mai dernier, vous ont permis je l'espère, de mieux saisir le contexte et les enjeux nationaux et intercommunaux qui rendent nécessaire la révision de notre PLU.

La première phase de la démarche, celle du diagnostic, est aujourd'hui achevée :

Véritable "photographie" actualisée de la situation communale, cette étape indispensable a permis de révéler les points forts, les points faibles, les tendances et les risques d'évolution de notre territoire, ainsi que ses enjeux pour l'avenir : Enjeux qui fonderont notre futur projet communal : le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD).

Dans le cadre de cette nouvelle étape, et pour enrichir la démarche de concertation, vos élus souhaitent associer la population à la définition d'un projet partagé pour le devenir de notre commune dans les 10 années à venir.

C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes intéressées à participer aux ateliers de réflexion et de débat qui se tiendront en salle de motricité de l'école, les 26 et 30 octobre prochain, entre 19h et 21h, sur deux grandes thématiques :

- **ATELIER 1 : le 07/11, à 19 h. : Quel développement pour Saint-Jean-De-Tholome demain ?**
Veut-on encore accueillir de nouveaux habitants ? Dans quel intérêt ? Qui accueillir ? Où les accueillir en priorité et comment ? Pourquoi diversifier l'offre en logement sur la commune ? Quelles contraintes, quelles limites au développement ? Etc.
- **ATELIER 2 : le 09/11, à 19 h. : Quel cadre et qualité de vie pour Saint-Jean-De-Tholome demain ?**
Fonctions et structuration de notre chef-lieu, équipements complémentaires, lieux de rencontres, architecture et sens du lieu, écoconstruction, nature en milieu habité, Etc.

Compte-tenu du nombre et de la densité des études et des données traitées dans le cadre du diagnostic, et pour faire bénéficier à tous d'un même niveau d'information, un document de synthèse du diagnostic et des enjeux a été réalisé et présenté le 9 octobre dernier, dans une séance réunissant des élus, la représentante de l'Etat dans le Département (DDT), ainsi que d'autres personnes publiques associées à la démarche.

Ce document de synthèse est disponible en mairie et sur le site Internet de la commune ; n'hésitez pas à le consulter (ainsi que les autres documents mis à votre disposition), et à nous faire part de vos remarques dans le registre ouvert à cet effet.

D'ores et déjà, vous trouverez dans cette deuxième lettre d'information, un résumé des grands thèmes abordés par le bilan/diagnostic, et les principaux enjeux qui s'en dégagent.



Nous nous vous en souhaitons bonne lecture ...
et espérons que vous répondrez nombreux à notre invitation.

Votre Maire, Christine CHAFFARD
et l'ensemble du Conseil Municipal.

Du CONSTAT ...



- Population en 2016 : 978 (+ 230 habitants depuis 1999) : Une évolution démographique longtemps due à la dynamique migratoire, qui s'est ralentie depuis 2010 (facteurs d'évolution 2000/2014 : solde naturel : +60 / solde migratoire : +90).
- Un faible poids démographique : 5,1 % de la population des 4 Rivières et 3,6 % de celle des Trois Vallées.
- Une tendance encore modérée au vieillissement (indice de jeunesse : 1,41 en 2012).
- Une population de plus en plus « urbaine » dans ses comportements et ses attentes, avec parfois, des besoins et des exigences difficiles à satisfaire dans le contexte rural de notre commune
- Une taille moyenne des ménages encore importante (2,5), mais de plus en plus de petits ménages (personnes seules), aux besoins spécifiques.
- 536 logements recensés en 2016 (+ 105 depuis 1999) : une dynamique de construction encore modeste, et une part importante de logements anciens (22% datent d'avant 1945), pour partie vacants ou à réhabiliter.
- Une surface de 6,2 ha "consommée" par les logements entre 2005 et 2016 : soit 5 200 m² / an, dont 1090 m² par logement individuel.
- Un parc dominé par l'habitat individuel (95,9 %) et la propriété (86,7 % des résidences principales), mais ... Une amorce récente à la diversification, avec 12 logements locatifs sociaux dans le nouvel immeuble collectif.
- Une tension foncière encore contenue sur la commune, mais un marché du logement de plus en plus discriminatoire (à l'accession comme à la location).
- Une activité agricole dynamique, de qualité (labellisée) et pérenne (pour au moins 6 exploitations sur 9 ayant leur siège sur la commune), dominée par la production laitière (bovine et ovine). Mais une activité vulnérable à la pression urbaine aux abords des hameaux.
- Une population de plus en plus active (463 actifs en 2013 / taux d'activités : 81,2 %), mais aussi de plus en plus dépendante de l'emploi extérieur (89,1% travaillent hors de la commune, dont 122 travailleurs frontaliers).
- Une économie locale modeste (39 entreprises en 2015, et très peu pourvoyeuse d'emplois (76 emplois sur Saint-Jean, soit moins de 2 emplois pour 10 actifs résidents).
- Peu de commerces et services utiles au quotidien des habitants, et une offre touristique quasi-inexistante (pas d'hébergement, hormis la centaine de résidences secondaires, dont le nombre diminue). Mais ...
- Un potentiel de développement du tourisme « multi-saisons » et des loisirs sportifs de plein-air, en lien avec la valorisation du massif du Môle.

... aux ENJEUX

- Une fonction d'accueil de la population à assurer, qui soit à la fois :
 - adaptée aux capacités de la commune,
 - à la mesure de son rôle de "village" (dans l'armature urbaine du territoire des Trois Vallées) et du scénario d'évolution retenu sur le territoire du SCoT (jusqu'à + 1,6 % par an).
- Des mutations familiales, sociales et sociétales à accompagner, en tenant compte de la diversification des besoins, et des parcours résidentiels plus changeants.
- Une offre adaptée en logements, c'est-à-dire, une offre suffisante (en quantité) et une offre plus diversifiée (types, tailles, statuts d'occupation), compatible avec les orientations du SCoT.
- L'espace non artificialisé : un "capital" de plus en plus rare (et d'autant plus sur un territoire montagnard contraint), à considérer avant tout dans ses fonctions agricoles, environnementales et paysagères.
Des objectifs chiffrés à définir (dans le nouveau PADD du PLU), pour "consommer moins et mieux" l'espace.
- L'agriculture à Saint-Jean : Un facteur d'équilibre à part entière, à prendre en compte dans toutes ses dimensions : Economique (production labellisée), environnementale, et paysagère : entretien, préservation d'espaces ouverts, et de notre identité rurale et montagnarde.
- Mixité des fonctions et animation du village : Des activités artisanales et tertiaires à soutenir et à renforcer, pour contenir les phénomènes de dépendance (vis-à-vis de l'emploi et des services extérieurs) et de "commune-dortoir".



Du CONSTAT ...



- Un centre-village qui concentre les équipements et services institutionnels de base, mais un niveau d'équipement qui demeure faible (18,1 équipements pour 1000 habitants, contre 28,9 pour l'ensemble de la CC4R).
- Des espaces publics récemment aménagés et valorisés (aire de jeux, poids publics, abri-bus, ...).
- Des effectifs scolaires en progression (117 élèves prévus pour 2017/2018). Un projet d'extension de l'école maternelle et élémentaire (5^{ème} classe et nouveau bâtiment pour la cantine et la salle de motricité).
- L'existence d'une micro-crèche (privée).
- Le rôle (indispensable) des associations (une douzaine), qui manquent de locaux spécifiquement dédiés.
- L'ancien presbytère (non affecté) : un potentiel ? ...
- Des ouvrages techniques porteurs de servitudes ou de contraintes particulières : lignes électriques, réseau radioélectrique, Station de télécommunications, captages d'eau potable (périmètres protégés).
- Une couverture assurée par les réseaux mobiles (avec 2 antennes relais de téléphonie mobile sur la commune), et le déploiement en cours (par le Syane), d'un réseau numérique à très haut débit en fibre optique (réalisation projetée sur la commune entre 2019 et 2025).
- Des compétences sanitaires déléguées au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB).
- Des réseaux d'eau potable (32 km. télé-surveillés) et d'assainissement (12,5 km. en séparatif) satisfaisant, et qui se développent. Mais un rendement du réseau d'eau potable et une défense incendie à améliorer.
- L'assainissement non collectif : un facteur limitatif ou conditionnel de l'urbanisation dans les secteurs concernés. Des installations autonomes recensées (+/- 217), et non conformes pour 52 % des quelques 200 installations contrôlées en 2015. Des programmes de réhabilitation engagés (depuis 2001).
- Un territoire épargné par le trafic de transit et ses nuisances induites : trois routes départementales non structurantes, dont la RD 420 (route de chez Bérout), itinéraire pittoresque classé touristique.
- Le Chef-lieu : Un carrefour routier (RD20 / RD200) récemment aménagé, pour partie sécurisé et mis aux normes d'accessibilité. Mais en dehors du Chef-lieu : des conditions globalement peu favorables aux modes de déplacements "actifs" de proximité (piétons / cyclistes).
- Une forte dépendance à la voiture individuelles (95,8 % des ménages sont motorisés, dont 59 % ont 2 voitures ou plus) : Hormis le service communautaire de transports scolaires (avec 4 arrêts de bus assurés sur la commune), ... Pas d'offre performante en transports collectifs ni d'offres de proximité alternatives à la voiture particulière (covoiturage, TAD, ...).
- Des capacités de stationnement qui s'étoffent (environ 120 places publiques, au Chef-lieu et chez Bérout).



... aux ENJEUX

Des enjeux de bonne gouvernance et de cohésion sociale ...

- **Une politique d'équipements publics et collectifs à ajuster et à adapter :**
 - Aux besoins d'une population plus diversifiée et plus exigeante ;
 - Au développement de l'urbanisation.
- **Une gestion optimisée des équipements actuels et futurs, c'est-à-dire :**
 - Suffisants et satisfaisants par rapport aux besoins essentiels de la vie courante.
 - Bien desservis et accessibles (personnes à faible mobilité ou non motorisées).
 - Rentables.
- **Une gestion cohérente de l'eau ...**
dans un cadre réglementaire et de compétence intercommunale renforcés.
- **Le maintien d'un niveau de service public sanitaire satisfaisant** et conforme aux textes en vigueur :
 - Performance des réseaux (eau potable et défense incendie en particulier).
 - Solutions d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales.
 - Schémas et zonages à actualiser.
- **L'adaptation du réseau de voiries et des espaces publics associés, ...**
pour un apaisement de la circulation automobile et un usage mieux partagé de la voirie, qui favorise l'évolution des comportements vers des modes "actifs" (déplacements piétonniers internes, pour l'essentiel).
- **Une politique adaptée du stationnement public / privé** (incitative ou dissuasive).
- **La mobilité "virtuelle" ...** ou l'accessibilité de tous aux réseaux numériques à haut et très haut débit, comme alternative possible à certains déplacements automobiles.
- **La maîtrise publique du foncier (et autres mesures de sauvegarde) :**
Une solution incontournable pour l'amélioration et du développement des équipements et des espaces publics et collectifs de proximité, ainsi que des divers réseaux.

Du CONSTAT ...

Le cadre physique et paysager de la commune : un capital d'identité et d'attractivité qui reste vulnérable, et qui n'est pas acquis pour toujours ...



- Un site rural et de moyenne montagne, relativement ouvert, bien exposé et ensoleillé, aux reliefs peu oppressants.
- L'empreinte forte de paysages naturels "intangibles", dont le plus emblématique : la montagne du Môle et la pointe de l'Ecuteux.
- Un site "qui voit" et "qui s'offre à voir" ... Ce qui peut rendre très perceptible toute modification de l'occupation du sol, avec ...
- Les impacts visuels plus ou moins importants de l'habitat résidentiel, dans son adaptation au site (à la pente), son architecture (de plus en plus éclectique) et le traitement de ses abords (jardins, clôtures), souvent en rupture avec les bâtiments traditionnels et les usages ruraux.
- Une couverture végétale prégnante (naturelle ou "travaillée" par l'homme) offrant une palette diversifiée de "motifs" (formes, couleurs), aux fonctions et aux intérêts multiples.



- Des réservoirs de biodiversité identifiés : ZNIEFF de type 1 (le Môle et son flanc sud), trois zones humides, cours d'eau et ripisylves, ...
- Des continuum de milieux agricoles, forestiers et aquatiques, fonctionnels, perméables aux déplacements de la faune sauvage, mais ...
- Un habitat traditionnellement dispersé et de nombreux hameaux qui fragmentent les milieux et contraignent ces déplacements, et aussi, quelques tronçons routiers accidentogènes.
- De nombreuses bâtisses traditionnelles (isolées ou groupées), caractéristiques du patrimoine culturel montagnard, au potentiel important de réhabilitation et de mise en valeur.



- Des outils intercommunaux de gestion :
 - Des Espaces Naturels Sensibles, avec un Contrat de territoire (CTENS 2017-2021, pour le territoire des 4 Rivières).
 - Des milieux aquatiques, avec le SAGE de l'Arve et le contrat de rivière (en projet).
 - Des pratiques agricoles, avec le projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) Portes des Alpes (qui recense 3 Zones d'Intervention Prioritaires à Saint-Jean).

... aux ENJEUX

- **Une biodiversité** (diversité des milieux, des espèces faunistiques et floristiques, ...) **dépendante de la dynamique écologique du territoire**, passant par :
 - La préservation des réservoirs de biodiversité et de leurs espèces associées.
 - La diversité et la continuité des milieux, pour faciliter les déplacements des animaux et garantir la dynamique fonctionnelle.
- **La protection de la ressource en eau en termes de quantité**, afin d'assurer les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- **Le maintien des terres agricoles** pour leur valeur agronomique (outil de production), voire paysagère.
- **Une logique d'urbanisation qui ait "du sens"**, favorisant à la fois :
 - "Réparation" d'un tissu bâti résidentiel "effiloché" ;
 - Maîtrise de l'évolution paysagère des espaces "en devenir" (urbanisation future).
 - Reconquête et valorisation du bâti ancien dégradé.
- **Un cadre bâti contemporain devant concilier** :
 - adaptation au site (et à la pente),
 - tradition (respect de la ruralité des lieux),
 - et innovation (performances environnementales).
- **La diminution de la production des déchets à la source** (collectes sélectives, compostages, ...).
- **La réduction à la source des rejets de composés polluant l'atmosphère** :
 - Amélioration de l'habitat, développement de l'utilisation d'énergies renouvelables (bois-énergie, photovoltaïque, géothermie).
 - Organisation du territoire favorisant une limitation des déplacements automobiles.
- **La prise en compte des aléas naturels**, afin de limiter la vulnérabilité des aménagements futurs.
 - Gestion des eaux pluviales par le maintien (et le bon fonctionnement hydraulique) des zones humides, cours d'eau et corridors d'écoulement.
 - Gestion forestière, de protection contre les risques d'érosion, avalanches et glissements de terrain.

Deux grands ENJEUX TRANSVERSAUX :

- ↻ L'équilibre entre le développement urbain, la ressource en eau et la préservation des espaces naturels, agricoles et des espèces associées.
- ↻ Une stratégie énergétique globale, visant à réduire les consommations et limiter les émissions de gaz à effet de serre.